

4985 8 6233 556 56 607 458 35

## Chiffre du mois

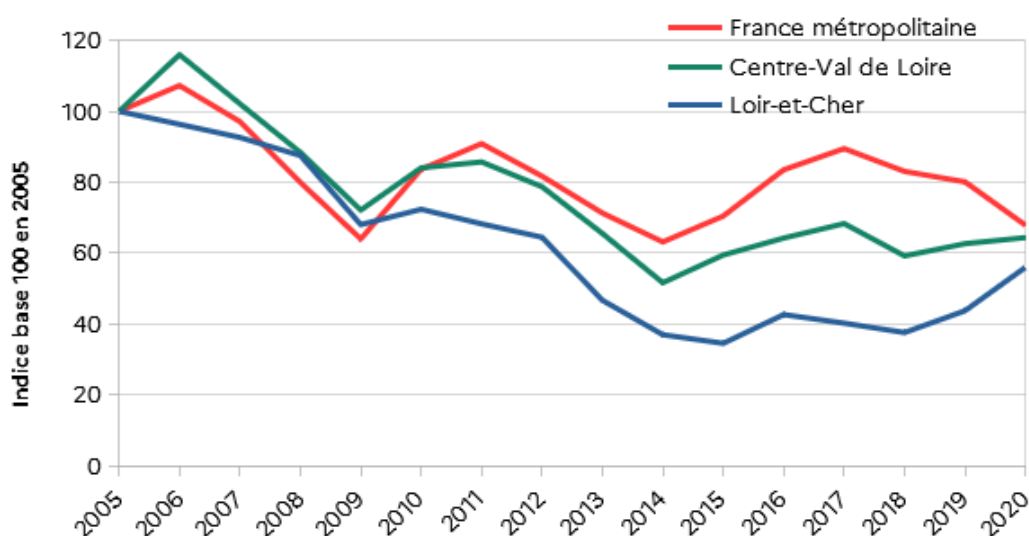
**1102** Logements neufs autorisés en 2020 en Loir-et-Cher

Depuis 2005, le nombre de permis de construire autorisés de logements neufs a chuté plus vite en Loir-et-Cher qu'au niveau régional et national, comme le montrent les graphiques ci-dessous. Cependant, 2016\* marque une rupture avec une reprise nette du nombre d'autorisations (observée dès 2015 à l'échelon régional et national). Malgré la crise sanitaire, les premières estimations pour 2020 montrent une progression de plus de **30 %** depuis 2016, une tendance qui reste à confirmer.

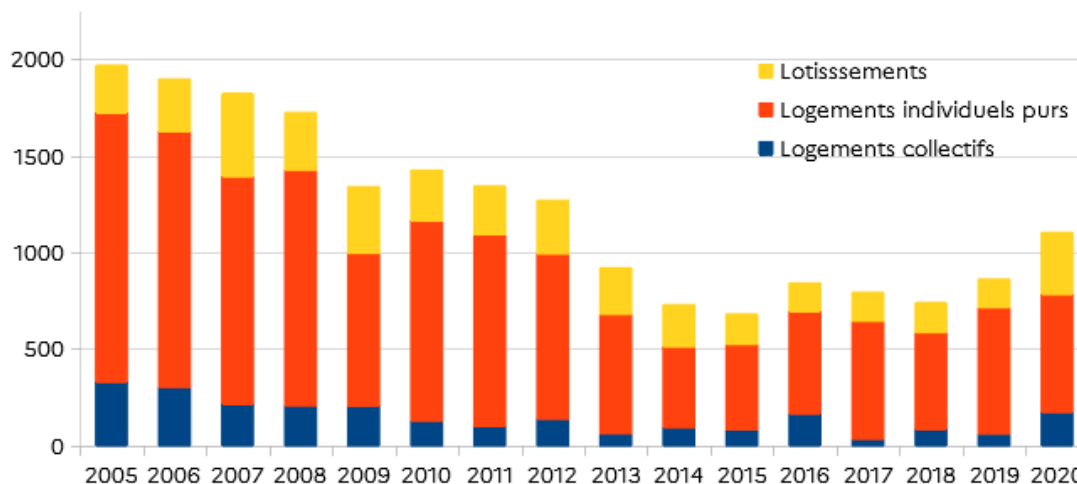
L'année 2020 est également marquée par l'augmentation de la proportion des logements collectifs et lotissements par rapport aux logements individuels purs (45 % contre 32 % en 2018).

### Evolution du nombre de logements neufs autorisés

2005 - 2020



### Evolution du nombre de logements neufs autorisés en Loir-et-Cher



Source des graphes : Sit@del2 (SDES), estimations au 31 mai 2021 en date réelle - logements dits ordinaires (hors foyers-résidences).

\*La période 2016-2019 correspond également à un rebond considérable concernant la construction de locaux professionnels, notamment l'hébergement hôtelier et les entrepôts. En effet, en 2019, les surfaces d'entreposage représentaient 42 % des surfaces à usage professionnel construites. En 2020, les entrepôts représentent 18 % des surfaces (Sitadel2, estimations au 31 mai 2021 en date réelle).

Entre 2019 et 2020, on observe également une progression pour les logements commencés. Ainsi, les mises en chantier de logements neufs en Loir-et-Cher s'élevaient à 744 en 2020, soit + 15 % par rapport à 2019 (Sitadel2, estimations au 31 mai 2021 en date réelle).

Cette conjoncture optimiste est néanmoins tempérée par l'analyse des chiffres de la construction neuve de logements issus des Fichiers fonciers : un peu moins de 700 logements neufs ont été construits en Loir-et-Cher en 2020, contre 993 construits par an en moyenne sur la période 2016-2019.

Le stock de logements autorisés à mettre en chantier semble donc important.

Cependant, la construction neuve n'est pas la seule réponse à la problématique de l'habitat. Ainsi, depuis 2021, le **plan national de lutte contre les logements vacants** a pour objectif de remettre sur le marché des logements inoccupés, mais également de lutter contre l'artificialisation des sols.

Ce plan bénéficie d'ores et déjà aux communautés de communes Beauce-Val de Loire et Grand Chambord, qui accèdent à des crédits d'ingénierie pour l'évolution du dispositif programmé ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat).

#### Liens utiles :

##### La base de données Sitadel2

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

##### Plan national de lutte contre les logements vacants :

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-lutte-contre-logements-vacants>

##### Site de l'Observatoire et de l'économie et des territoires :

<https://www.pilote41.fr/habitat-cadre-de-vie-et-equipement/logement/la-construction-de-logements>

Directeur de la publication : Patrick Séac'h  
Rédacteur en chef : Joël Martine  
Coordination éditoriale : Cécile Dormoy  
Auteurs : Joël Martine  
Conception : Odile Zulémie

Direction Départementale des Territoires  
Service Connaissance des Territoires et  
Prospective  
31 mail Pierre Charlot - 41 000 Blois  
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>